



Session Raquettes au Laus **Conditions d'organisation**

Un séjour de découverte et de réflexion en montagne, organisée par le Service diocésain des pèlerinages du diocèse de Gap et d'Embrun.

Marche, partage, détente, prière.

Chaque jour, une randonnée en raquettes (raquettes, bâtons et matériel de sécurité fournis), en montagne :

- Sortie journée avec piques-niques fournis par l'hôtellerie du sanctuaire.
- 4-5 heures de marche effective, 200 – 650 m de dénivelé (voir le programme détaillé)
- Messe en montagne
- Temps de partage

Pour le matériel à prévoir et les itinéraires envisagés, cf. le programme détaillé.

INFORMATIONS- PRIX - PRESTATIONS COMPRISES OU NON

Session du 05/01/2024 à 18h au 11/01/2024 à 14h.

6 jours et 6 nuits en pension complète.

Renseignements complémentaires et inscriptions : <https://pelerinagesdegap.fr/tour/laus-01-2025/>

Déroulement :

La session commence avec une messe au sanctuaire le lundi à 18h et se termine le samedi qui suit après le repas de midi, vers 14h. Voir le programme détaillé.

Hébergement et restauration:

Sanctuaire ND du Laus 05130 SAINT ETIENNE LE LAUS - Tel: 04 92 50 30 73

Chaque participant est tenu d'avoir sur lui un titre d'identité (Passeport ou CNI) en cours de validité et à jour des visas et permis de séjour pour les étrangers.

Prix :

Le prix total est de :

- **de 770 euros/personne en chambre confort simple (avec sanitaires inclus)**
+ Option assurance complémentaire rapatriement/annulation à 36€
- **de 710 euros/personne en chambre confort double (avec sanitaires inclus)**
+ Option assurance complémentaire rapatriement/annulation à 33€

- **de 680 euros/personne en chambre standard simple (avec lavabo, sanitaires à l'étage)**
+ Option assurance complémentaire rapatriement/annulation à 32€
- **de 650 euros/personne en chambre standard double (avec lavabo, sanitaires à l'étage)**
+ Option assurance complémentaire rapatriement/annulation à 30€

Le prix total comprend: l'hébergement en chambre simple ou double, avec sanitaires inclus (douche et WC) ou simple lavabo (sanitaires à l'étage), suivant la prestation choisie, la restauration en pension complète (petit déjeuner, picnic le midi et dîner), la taxe de séjour et l'accompagnement des journées en randonnée raquettes par un professionnel diplômé.

Est fourni en outre le prêt à titre gratuit de raquettes, bâtons, et matériel de sécurité (DVA, pelle et sonde, le cas échéant). Le transport sur le lieu de départ de la randonnée en raquettes, depuis le sanctuaire, est effectué par l'accompagnateur en montagne à titre gratuit, jusqu'à 8 participants.

Le prix ne comprend pas: tout ce qui n'est pas mentionné ci-dessus, entre autres, le transport jusqu'au sanctuaire (possibilité de navette depuis la gare SNCF à réserver directement au sanctuaire), boissons supplémentaires et dépenses personnelles, extras en tout genre, assurances si option non souscrite...

Le solde du règlement par chèque est à envoyer en même temps que l'inscription. Les règlements par chèques, virements, chèques vacances, CB, espèces sont acceptés. Tous les règlements doivent pouvoir être encaissés au plus tard le jour du début de la session. En l'absence de dérogation, en cas de règlements incomplets le jour du démarrage de la session, le participant se verra refuser la participation à la session sans qu'aucun remboursement autre que ceux prévus aux conditions de participation ne puisse lui être versé.

Les chèques sont à libellés à l'ordre des PELERINAGES DIOCESAINS.
Tous les prix sont en EUROS et sont non révisables.

ASSURANCES - ANNULATION

Vous devez être couvert en assurance responsabilité civile dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisir. En outre vous devez être couvert en assistance/rapatriement pendant le séjour. Veuillez vérifier si vous êtes bien couvert par votre assureur personnel (contrats auto/habitation/accidents/CB...) ou par votre carte bancaire si paiement par carte. Le service des pèlerinages vous propose en option une assurance rapatriement et annulation pour l'ensemble du séjour.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Le participant a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne, sur le prix total de la session) :

- jusqu'à 8 jours précédant la session, retenue de 30% du prix total de la session :

- à partir de 7 jours précédant la session, retenue de 75% du prix total de la session :

La session peut être annulée par le service diocésain des pèlerinages, notamment si le **nombre minimum de 6 participants** n'est pas atteint, le participant sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

CONTACT RESPONSABILITÉ RÉCLAMATION

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le participant est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Abbé Edouard Le Conte, 17 rue Alphand 05100 Briançon, pelerinages@diocesedegap.com. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du participant. Le participant pourra également demander de l'aide auprès du père Thierry Sauzay, en cas de difficulté sur place. La direction diocésaine des pèlerinages de Gap est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au participant en difficulté. En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligences, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour. L'association diocésaine de Gap a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS, 159 rue Anatole France-CS50118 I 92596 Levallois Perret Cedex I France Cette garantie porte le n°544083/12211015. L'association diocésaine de Gap a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de La Mutuelle Saint Christophe. 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le n°0000010490598604

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession : 25€ de frais de dossier et en cas de billets de transport non cessible, le prix du billet.

Le participant peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Gap de toute réclamation, à l'adresse suivante : 17 rue Alphand 05100 Briançon, pelerinages@diocesedegap.com par lettre avec accusé-réception et/ou par email accompagné(e) de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. La direction des pèlerinages de Gap sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, la direction des pèlerinages de Gap dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ RANDONNÉE

Thierry Sauzay, prêtre et accompagnateur en montagne, encadre et anime les 5 journées et demi, d'activité randonnée:

Thierry SAUZAY, Accompagnateur en Montagne - <https://altispi.fr>
SIRET 852 564 541 00047 - N° Educateur Sportif: 00521ED0061
Assurance RC PRO: MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES,
Cabinet S.A.G.A., BP 54 - 69922OULLINS CEDEX,
contrat n° 105.630.300

Il se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie de la sortie proposée, ou son itinéraire, en fonction des conditions (météo, niveau, et matériel des participants). Il se réserve aussi le droit de refuser des personnes qui n'auraient pas le niveau physique requis, ou le matériel demandé (chaussures adéquates...), ou qui ne suivraient pas les consignes données. En cas d'empêchement ou de force majeure, il se réserve le droit de faire appel à un autre accompagnateur en montagne déclaré, aux mêmes conditions. Pour un bon déroulement des activités et par respect pour les autres participants, les participants devront se présenter en date et heure précises au lieu de RDV. Sauf spécification, l'accès au lieu d'activité se fait par covoiturage.

Les participants doivent arriver avec une forme physique et une préparation adaptée à l'activité qu'ils souhaitent réaliser. Les problèmes de santé particuliers, avec ou sans traitement médical, doivent être impérativement signalés à l'accompagnateur.

La pratique des activités de montagne comporte l'acceptation d'un risque naturel. L'encadrement par un professionnel ne saurait faire totalement disparaître celui-ci. La participation à l'activité implique une certaine autonomie : les participants doivent veiller à leur sécurité et à celle des autres, en particulier en appliquant scrupuleusement les consignes fixées par l'encadrant. Les animaux de compagnie (chiens...) ne sont pas admis lors de l'activité randonnée ou raquettes.
